



CONSEIL MUNICIPAL
10 NOVEMBRE 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2022-306

L'an deux mille vingt-deux, le 10 novembre à 16h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 3 novembre 2022 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

ETAIENT PRESENTS : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, Mme Marie BACH, M. André BONET, M. Rémi GENIS, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, Mme Sandrine SUCH, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Florence MOLY, Mme Charlotte CAILLIEZ, Mme Anaïs SABATINI, M. Jean CASAGRAN, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAN, Madame Marie ESTEVES, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, Mme Laurence MARTIN, Mme Catherine PUJOL.

REPRESENTE(S) : Patricia FOURQUET, ayant donné pouvoir à Michèle RICCI, Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS, Jean-Claude PINGET, ayant donné pouvoir à Florence MOLY, Christine ROUZAUD DANIS, ayant donné pouvoir à Véronique DUCASSY, Catherine SERRA, ayant donné pouvoir à Christelle MARTINEZ, Marie-Christine MARCHESI, ayant donné pouvoir à Danielle PUJOL, Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à Isabelle BERTRAN, Georges PUIG, ayant donné pouvoir à André BONET, Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Charlotte CAILLIEZ, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Christine GAVALDA-MOULENAT, Chantal GOMBERT, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI, Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE

ABSENT(S) : Mme Marion BRAVO, M. Bruno NOUGAYREDE, M. Bernard REYES.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Sébastien MENARD

=====
N.PNRU - HLM Champ de Mars - Acquisition de parcelles à l'ESH Habitat Perpignan Méditerranée

M. Charles PONS expose :

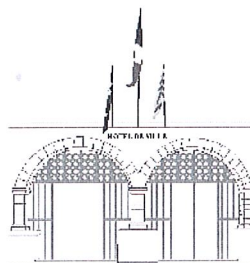
Mes chers collègues,

La Ville a engagé un programme de rénovation urbaine de ses quartiers prioritaires dont celui du Champ de Mars. Ce dernier a été déclaré d'intérêt régional par l'ANRU. L'objectif est de décroïsonner le cœur du quartier, de développer une stratégie paysagère, de diversifier les usages et traiter les franges.

Pour ce faire et en complément des acquisitions déjà réalisées, la mise en œuvre du projet nécessite notamment l'acquisition du terrain d'assiette du bâtiment 3, récemment démoli, auprès de l'ESH Perpignan Méditerranée dans les conditions suivantes :

Objet : parcelles cadastrées section AV n° 758 (3 m²), 759 (4 m²), 760 (14 m²), 761 (4 m²), 762 (16 m²), 763 (4 m²), 764 (3 m²) et partie de 631 (600 m² environ)

Prix : euro symbolique



Considérant l'importance du projet, le Conseil Municipal décide :

1. D'approuver l'acquisition foncière ci-dessus décrite.
2. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière.
3. De prévoir la dépense au budget de la Ville (imputation 2118)

Où cet exposé,
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

52 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission :

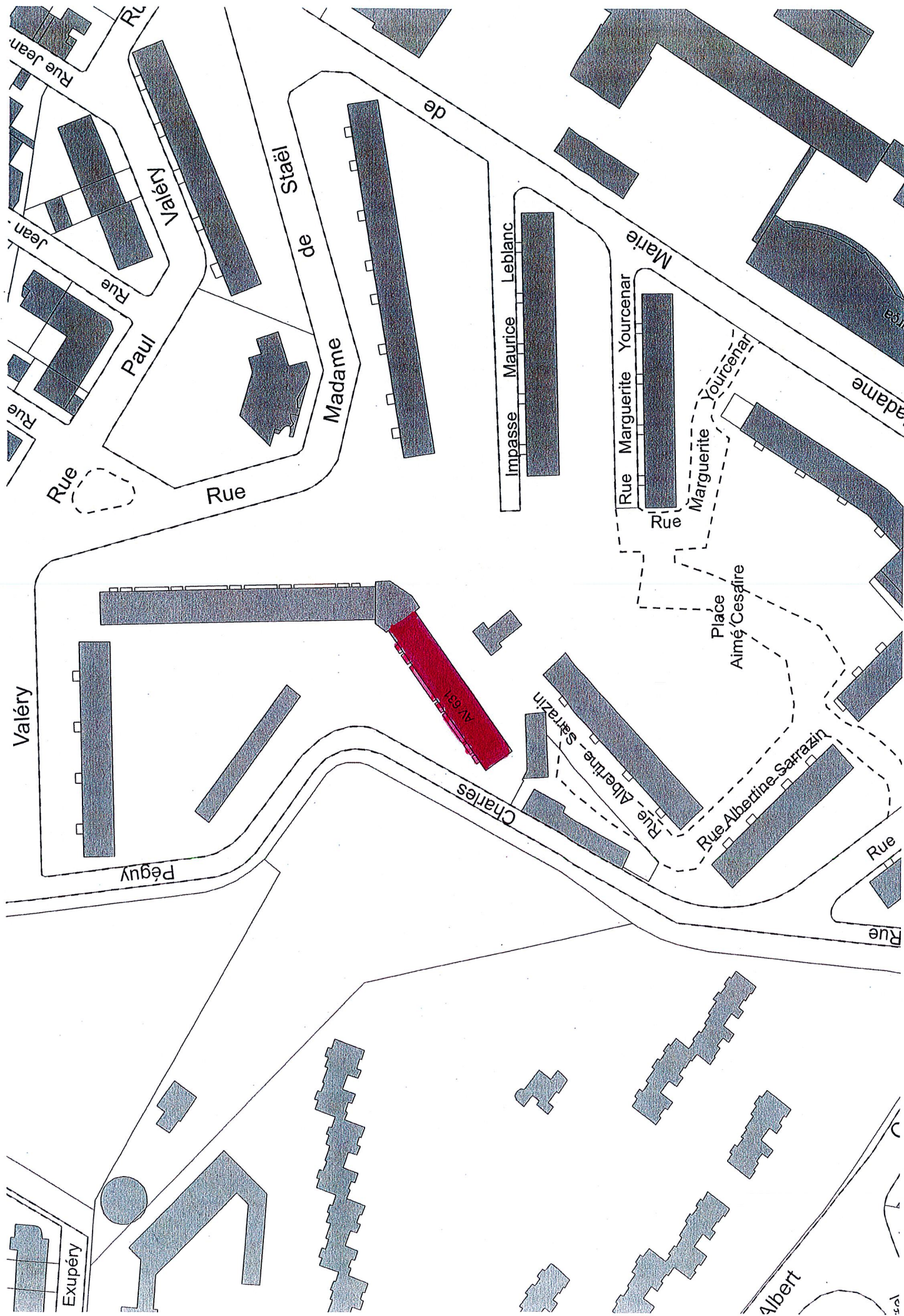
066-216601369-2022110-163637-De-J-d

Accusé reçu le : 18 NOV. 2022

Affiché le : 18 NOV. 2022

M. Charles PONS, Pour le Maire l'Adjoint délégué

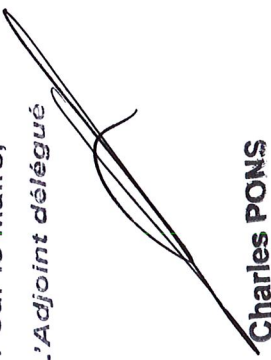




Vu pour être annexé à la délibération

du Conseil Municipal en date du **10 NOV 2022** L'Adjoint délégué

Pour le Maire,



Charles PONS

